

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**6 novembre 2020**

et qu'elle a été faite le

6 novembre 2020Que le nombre des membres en
exercice est de : 48**Présents : 42****Absents suppléés : 2****Absents excusés : 4**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°****DCC2020_11_110****Objet :**Etat des décisions prises par le
Président dans le cadre de sa
délégation**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD**
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 12 novembre 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 12 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Jérôme FASSETNET.**Présents : Brans** : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël
ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** :
Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie
HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT
Etrepigny : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M.
Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien
HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY **Gendrey** :
Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La**
Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Jérôme
FASSETNET **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Mutigney** : M. Eric
DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M.
Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme
Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Our** : M. Segundo
ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe
PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT
Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** :
Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M.
Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M.
Michel BENESSIONO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
Thervay : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.**Suppléés : Ougney** : M. Nicolas TONNELIER **Taxenne** : Mme Cécile
BELLOT**Absents excusés : Fraisans** : Mme Sophie NIALON **Monteplain** : M.
Luc BEJEAN **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
Rouffange : M. Didier TISSOT**Secrétaire de séance** : M. Claude TERON**Procurations de vote :****Mandants : Fraisans** : Mme Sophie NIALON **Montmirey-le-**
Château : M. Martin DAUNE**Mandataires : Fraisans** : M. Sébastien HENGY **Offlanges** : M. Jean-
Claude THABARD*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Communautaire des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

1. En matière de marchés publics

a. Consultations inférieures à 40 000 €

- **Marché « Réhabilitation du système d'assainissement de la commune de Louvatange » - Déclaration de sous-traitance (décision n° 74-2020)**

Sous-traitant : EAUX CONTINENTALES – 29 rue Principale – 25440 CHAY

Date de notification : 4 août 2020

Montant : 1 400,00 € HT

- **Marché « Réhabilitation du système d'assainissement de la commune de Vitreux » - Déclaration de sous-traitance (décision n° 75-2020)**

Sous-traitant : EAUX CONTINENTALES – 29 rue Principale – 25440 CHAY

Date de notification : 4 août 2020

Montant : 1 400,00 € HT

- **Marché « Passages caméra et contrôles de branchements préalables aux réfections de chaussée de la RD673 sur la commune d'ORCHAMPS » - Déclaration de sous-traitance - (décision n° 76-2020)**

Sous-traitant : VISIOTUB – 31 rue de Beaumont – 39140 NANCE

Date de notification : 29 juillet 2020

Montant : 6 286,00 € HT

- **Marché « Mise à niveau de regards en préalable au renouvellement de la couche de roulement de la RD673 – Commune d'ORCHAMPS » (décision n° 77-2020)**

Titulaire : SARL MFTP – 7 rue de l'Arne – 39700 LAVANS LES DOLE

Date de notification : 3 août 2020

Montant : 28 261,04 € HT

- **Marché « Etudes géotechniques dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de LOUVATANGE » (décision n° 78-2020)**

Titulaire : GEOTEC – 6 rue des Tilleuls – 25770 FRANOIS

Date de notification : 24 septembre 2020

Montant : 3 435,00 € HT

- **Marché « Etudes géotechniques dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de VITREUX » (décision n° 79-2020)**

Titulaire : GEOTEC – 6 rue des Tilleuls – 25770 FRANOIS

Date de notification : 24 septembre 2020

Montant : 6 525,00 € HT

- **Marché « Acquisition de fournitures de goodies et objets publicitaires » (décision n° 80-2020)**

Titulaire : DIMO – ZI Lons – Perrigny – 210 rue du Marchet – 39570 PERRIGNY

Date de notification : 28 septembre 2020

Montant : 1 915,00 € HT

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. En matière de ressources humaines

▪ *Convention de stage avec la MFR à Amange (décision n° 81-2020)*

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Ludivine DUREY en stage sur l'ALSH à Vitreux pour une durée de 11 semaines dont les périodes sont les suivantes :

- Du 16 septembre au 16 décembre 2020 (+ 9 mercredis) de 8h30 à 15h30,
- Du 19 octobre au 23 octobre 2020 (1^{ère} semaine des vacances scolaires) de 10h00 à 17h00.

2/ De mettre en place une convention entre la MFR à Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Elodie CAUTARD, responsable de l'ALSH à Vitreux, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ *Convention de stage avec la MFR à Salins les Bains (décision n° 82-2020)*

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Morgane ABATE en stage sur l'ALSH à Orchamps pour une durée de 5 semaines dont les périodes sont les suivantes :

- Du 14 septembre au 02 octobre 2020 (en périscolaire) – horaires de l'ALSH,
- Du 19 octobre au 30 octobre 2020 (en extrascolaire) – horaires de l'ALSH.

2/ De mettre en place une convention entre la MFR à Salins les Bains, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Géraldine MILLET, responsable de l'ALSH à Orchamps, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ *Convention de stage avec la MFR à Amange (décision n° 83-2020)*

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Ophélie RICHARD BOURQUIN en stage sur l'ALSH à Dampierre.

2/ De mettre en place une convention entre la MFR à Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Jennifer VUILLAUME, responsable adjointe de l'ALSH à Dampierre, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

▪ *Convention de stage avec la MFR à Amange (décision n° 84-2020)*

Il a été décidé :

1/ D'accepter d'accueillir Madame Chloé CARON en stage sur l'ALSH à Fraisans.

2/ De mettre en place une convention entre la MFR à Amange, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.

3/ D'accepter que Madame Marie DELITOT, responsable de l'ALSH à Fraisans, soit le tuteur du stagiaire.

4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.

5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier

▪ **Convention de stage avec la médiathèque départementale du Doubs (décision n° 85-2020)**

Il a été décidé :

- 1/ D'accepter d'accueillir Madame Martine LAMOUCHE en stage à la médiathèque à Gendrey pour une durée de 2 jours, les 15 et 16 septembre 2020 de 9h30 à 17h30.
- 2/ De mettre en place une convention entre la Médiathèque départementale du Doubs, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention.
- 3/ D'accepter que Monsieur Cédric NOUET, responsable culture et associations, soit le tuteur du stagiaire.
- 4/ De prendre acte que le stage est non rémunéré.
- 5/ De signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes Jura Nord'. The stamp features a central emblem with a sun and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom. A large, stylized blue signature is written over the stamp.